

# Conditions générales d'utilisation du service E-PROCEDURES de l'INPI

## 1. Preamble

Le service E-PROCEDURES de l'INPI (ci-après le « Service ») permet à l'Utilisateur de se connecter à tout moment, via Internet, à un ensemble de téléservices pour effectuer des démarches administratives par voie électronique auprès de l'INPI.

L'utilisation du Service est subordonnée à l'acceptation sans réserves par l'Utilisateur des présentes Conditions générales d'utilisation et, le cas échéant, de la dernière version des conditions particulières propres à chacun des téléservices utilisés.

Les conditions d'utilisation du Service s'inscrivent dans le cadre du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration et s'imposent à tout Utilisateur du Service.

## 2. Objet

Les présentes Conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition du Service par l'INPI et les conditions d'utilisation du Service par l'Utilisateur.

## 3. Conditions d'accès au Service

### 3.1 Moyens techniques

L'Utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser le Service. Il reconnaît également avoir vérifié que la configuration informatique utilisée ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

L'Utilisateur peut accéder au Service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf événements indépendants de la volonté de l'INPI ou de ses éventuels prestataires, à l'inclusion et sans limitation aucune des cas de force majeure et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du Service.

### 3.2 Compte utilisateur

L'accès aux téléservices par l'Utilisateur peut être subordonné à la possession par l'Utilisateur d'un compte utilisateur (ci-après le « Compte ») valide lorsque le service le requiert. L'INPI atteste de la validité d'un Compte si les informations fournies par l'utilisateur sont réputées suffisantes à l'identification du possesseur de ce Compte et à l'utilisation du Service. L'accès à ce Compte peut être effectué par des dispositifs techniques divers qui composent les moyens d'authentification au Service.

Avant d'autoriser l'accès au Service, l'INPI se réserve le droit de ne pas activer, ou de suspendre l'accès à, un Compte en cas de saisie incomplète, erronée ou frauduleuse.

L'Utilisateur est seul responsable de la sécurisation des moyens d'authentification en sa possession. L'Utilisateur s'engage à avertir immédiatement l'INPI de toute utilisation non autorisée de son Compte ou de toute divulgation relative aux dispositifs techniques d'authentification applicables de nature à permettre l'accès au Compte. L'INPI ne peut être tenu pour responsable des dommages éventuellement causés par l'accès non autorisé d'une personne ou d'un dispositif technique au Compte.

L'accès à tout ou partie des téléservices peut être limité lorsque le Compte de l'Utilisateur (compte collaborateur) est administré par un tiers (compte administrateur).

L'Utilisateur doit disposer d'un accès Internet avec fil ou sans fil sécurisé et d'une adresse électronique valide. Son équipement, pour des motifs d'identification et de sécurisation, doit permettre le transfert de fichiers « témoins » (cookies), et se baser sur des protocoles cryptographiques conformes à l'état de l'art.

En cas d'accès au réseau Internet au moyen d'un accès sans fil, l'Utilisateur doit activer les moyens techniques de sécurisation et de chiffrement les plus fiables proposés par son fournisseur d'accès.

### 3.3 Authentification

L'Utilisateur choisit son identifiant et son mot de passe dans le cadre des possibilités techniques offertes et sous réserve du respect de la législation française, notamment la législation relative au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels à l'Utilisateur qui doit en assurer la confidentialité. Il est seul responsable de leur utilisation, de leur communication ou de leur divulgation.

L'ouverture du Compte est effective à compter de l'activation par l'Utilisateur du lien hypertexte envoyé par l'INPI par courrier électronique à l'adresse de messagerie fournie par l'Utilisateur.

En cas de perte du mot de passe ou de désactivation du compte, l'Utilisateur peut demander la réinitialisation de son mot de passe depuis une page du Service prévue à cet effet. Une clé d'activation permettant de réinitialiser le mot de passe sera communiquée par courrier électronique à l'adresse de messagerie fournie par l'Utilisateur lors de la création du compte.

La suppression d'un compte peut être demandée à l'INPI sous réserve de la clôture ou du transfert des démarches initiées par ce Compte. Le cas échéant, la suppression d'un compte n'est possible que lorsque tous les comptes collaborateurs qui lui sont rattachés ont été supprimés par l'administrateur. La suppression effective du compte est notifiée par courrier électronique à l'adresse de messagerie fournie par l'Utilisateur lors de la création

du compte. La suppression d'un compte entraîne la suppression définitive et irrémédiable de toutes les informations qu'il contient.

#### **4. Conditions d'utilisation du Service**

L'Utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des lois, règlements et normes en vigueur.

L'Utilisateur s'engage à ne pas violer ou tenter de violer la sécurité informatique des systèmes d'informations de l'INPI ou de ses éventuels prestataires, ni d'entraver leur fonctionnement ou d'en faire une utilisation frauduleuse. L'Utilisateur s'interdit notamment toute entrave au fonctionnement qui empêcherait ou limiterait, de quelque manière que ce soit, l'accès au Service ou son utilisation par des tiers sous peine de se voir refuser l'accès au Service sans préavis ni préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

L'Utilisateur s'interdit de s'approprier ou de tenter de s'approprier indûment les données mises à disposition et s'engage à préserver la qualité du Service, ses équipements et sa bande passante.

L'Utilisateur s'interdit d'utiliser le Service à des fins autres que celles prévues par les présentes conditions générales d'utilisation, à savoir l'accomplissement de démarches administratives par voie électronique, et d'une manière générale s'interdit de proposer des produits ou services le rémunérant ou pouvant concurrencer tout ou partie du Service, de manière directe ou indirecte.

L'Utilisateur s'engage ne pas porter atteinte aux droits, notamment de propriété intellectuelle, détenus par l'INPI ou par des tiers.

Lorsqu'il accède à un téléservice de l'INPI, l'Utilisateur accepte sans réserve les conditions particulières dudit téléservice, notamment les décisions du directeur général de l'INPI applicables.

L'Utilisateur peut s'assurer qu'il s'est explicitement déconnecté du Service à l'issue de chaque session. L'utilisation de cette option est fortement recommandée dès lors que la fermeture du navigateur n'est pas toujours suffisante, en particulier en cas d'utilisation d'un ordinateur public ou partagé.

#### **5. Responsabilité**

L'INPI s'efforce d'assurer l'intégrité et la confidentialité des données saisies et transmises par l'Utilisateur. Toutefois, l'Utilisateur déclare être bien informé des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment du fait que a) la transmission des données sur l'Internet ne bénéficie que d'une fiabilité relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée et de nature à impacter la qualité du Service ; b) que l'Internet est un réseau ouvert et, qu'en conséquence, les informations qu'il véhicule ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion dans son système, de piratage des données, programmes et fichiers de son système, de contamination par des virus

informatiques ; c) qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les données, fichiers ou programmes stockés dans son système contre la contamination par des virus comme des tentatives d'intrusion dans son système.

L'indisponibilité de tout ou partie du Service pour une cause relevant de l'INPI donnera lieu, dans la mesure du possible, à l'émission d'un message indiquant à l'Utilisateur cette indisponibilité et, le cas échéant, l'état de sa démarche administrative.

Dans cette hypothèse, l'Utilisateur devra effectuer de nouvelles tentatives ou utiliser d'autres moyens après avoir pris contact avec l'INPI pour connaître l'état de sa démarche administrative. Pour les formalités pour lesquelles l'utilisation du Service a été rendue obligatoire par décision du directeur général de l'INPI, l'Utilisateur pourra les réaliser par télécopie à condition de les régulariser via le Service selon les modalités prévues par la décision du directeur général n° 2017-102 du 28 juin 2017.

L'INPI et aucune partie tierce participant à la fourniture du Service ne pourra être tenu, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers l'Utilisateur ou des tiers, en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de leurs obligations résultant de causes indépendantes de leur volonté, à l'inclusion et sans limitation aucune des cas de force majeure, actes des autorités civiles ou militaires, incendies, inondations, séismes, émeutes, guerres, actes de sabotage, défaillances de réseaux, erreurs de codage de fichiers électroniques, limites de logiciels ou incapacité d'obtenir des services de communications électroniques ou mesures gouvernementales.

Les données ou documents sauvegardés par l'Utilisateur dans son compte, restent de la responsabilité exclusive de l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à fournir des informations complètes, exactes et à jour, notamment quant à son identité et ses coordonnées. Toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

## **6. Convention de preuve**

Les données enregistrées numériquement sur les systèmes d'information que l'INPI met en œuvre dans le cadre du Service feront foi entre les parties, notamment quant à l'existence, au contenu, à l'imputabilité ou à la date d'une démarche administrative.

Ces mêmes données enregistrées numériquement l'emporteront également sur toutes autres données numériques ou tirage papier provenant de l'Utilisateur ou de ses propres systèmes d'information, ainsi que sur tout autre mode de preuve indirect, tel que le témoignage.

En conséquence et sauf à pouvoir rapporter en justice la preuve que les systèmes d'information et les données enregistrées numériquement concernées ont pu être altérés

ou faussés suffisamment pour retirer toute foi aux éléments de preuve fournis, l'Utilisateur ne peut pas contester les éléments de preuve numériques communiqués par l'INPI.

## **7. Propriété Intellectuelle**

L'intégralité du Service est la propriété exclusive de l'INPI ou de ses partenaires qui lui ont régulièrement consenti les autorisations appropriées, et est susceptible d'être protégé par des droits de propriété intellectuelle.

À ce titre, toute reproduction ou représentation, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la structure ou du contenu du Service, et notamment des textes, images, signes distinctifs et logiciels afférents au Service, sans l'autorisation expresse de l'INPI est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle des marques de l'INPI et de ses partenaires sans l'autorisation expresse et préalable de l'INPI et des partenaires concernés est prohibée, conformément aux articles L. 713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## **8. Evolutions du Service**

Sous réserve des dispositions d'ordre public éventuellement applicables, l'INPI peut décider à tout moment et sans préavis de mettre fin au Service ou d'en modifier les caractéristiques.

L'INPI se réserve également la faculté de modifier à tout moment et sans préavis les présentes Conditions générales d'utilisation. Sauf indication contraire, les modifications entreront en vigueur à compter de leur date de publication.

## **9. Données à caractère personnel**

Le Service est un service électronique proposé par l'INPI, dans les conditions prévues par le décret [2014-650](#) du 20 juin 2014 portant modification du Code de la propriété intellectuelle.

Ce service de « Mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique » a fait l'objet d'une demande d'avis, réputé favorable, auprès de la Cnil sous le n° 1834102 le 5 février 2015.

Les données à caractère personnel collectées par l'INPI lors de l'ouverture d'un Compte sont nécessaires à l'accès au service ainsi que le prévoit la [décision 2015-48](#) du directeur général de l'INPI relative à la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel.

Les données sont conservées sans limitation de durée : la suppression d'un compte peut être demandée à l'INPI sous réserve de la clôture ou du transfert des démarches initiées par le créateur du Compte. Ce dernier peut modifier et rectifier ses données en ligne.

Le droit d'opposition prévu par l'article 38 de la loi n° [78-17](#) du 6 janvier 1978 modifiée ne s'applique pas au présent traitement.

Les destinataires des informations sont les collaborateurs de l'Inpi habilités à instruire les procédures administratives transmises par voie électronique en raison de leurs fonctions ou pour les besoins du service et dans la limite de leur besoin d'en connaître.

Les données sont stockées sur les serveurs sécurisés de l'INPI, hébergés en France.

Des traceurs (cookies) sont utilisés afin de mesurer l'audience du service proposé.

Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le [délégué à la protection des données personnelles de l'Inpi](#), en justifiant de votre identité.

Il est expressément rappelé qu'en application de l'article [D. 411-1-3](#) du Code de la propriété intellectuelle, les informations publiques de l'INPI sont mises à la disposition du public à des fins de réutilisation.

## **10. Homologation RGS**

Le référentiel général de sécurité (RGS), prévu par l'article 9 de l'ordonnance n°20051516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, et approuvé par l'arrêté du 6 mai 2010, a été élaboré conjointement par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et par la Direction générale de la modernisation de l'État (devenue la Direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique). Il contient un ensemble de règles et de recommandations applicables aux téléservices des administrations.

Afin d'assurer la mise en conformité à l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005, le présent téléservice a fait l'objet d'une étude des risques de sécurité des systèmes d'information.

L'étude a permis d'identifier les risques pesant sur la sécurité du système et des informations et de fixer les objectifs de sécurité, notamment en matière de disponibilité et d'intégrité du système, de confidentialité et d'intégrité des informations ainsi que d'identification des Utilisateurs, pour répondre de manière proportionnée au besoin de protection face aux risques identifiés. Les fonctions de sécurité et leur niveau ont été déduits, et les règles du référentiel général de sécurité afférentes ont été prises en considération.

## **11. Dispositions générales**

L'utilisation du Service, tous les actes et opérations, ainsi que les droits et obligations des parties en résultant sont régis et interprétés conformément au droit français.

Tout litige relatif au fonctionnement du Service relève des juridictions administratives compétentes.

Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation est déclarée nulle ou sans objet au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions.

En cas de contradiction entre les dispositions des présentes conditions générales d'utilisation et des conditions particulières, notamment les décisions du Directeur général de l'INPI, ces dernières prévaudront.

Le Service de l'INPI peut être traduit en plusieurs langues. Toutefois, seules les mentions reproduites en langue française font foi et sont opposables à l'INPI.

Le fuseau horaire auquel est rattaché le Service et chacun des téléservices proposés est celui de Paris.